

**Un événement phare pour les Cités
interculturelles**

La diversité: un atout pour les villes

Points abordés par M. Jean-François Istasse, 1^{er} Vice-
président de la commission EDUC

Intervention de ±13 minutes

Dublin (Irlande), 6 février 2013, Hôpital royal de Kilmainham, Dublin 8

Table ronde après l'ouverture officielle de 9 h 50 à 11 h 00

Monsieur le Maire de Dublin,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Excellences,

Mesdames, Messieurs les représentants de la présidence
irlandaise de l'UE,

Mesdames, Messieurs les représentants de la présidence
andorrane du Conseil de l'Europe,

Madame la vice-présidente du Congrès,

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi d'être à Dublin aujourd'hui et
de participer à cette importante manifestation organisée dans le

cadre de l'initiative Cités interculturelles. Tout d'abord, je voudrais transmettre à tous les participants le salut cordial du président du Comité des régions, M. **Ramón Luis Valcárcel Siso**, qui malheureusement n'est pas en mesure de participer à cette conférence. Il me revient donc, en ma qualité de 1^{er} vice-président de la commission de l'éducation, culture, jeunesse et la recherche (dite EDUC) de représenter notre institution.

Pour commencer, quelques mots sur le Comité des régions (CdR): Comme la plupart des participants le savent, le CdR est l'assemblée de l'Union européenne des représentants régionaux et locaux qui, en tant que telle, a pour objectif d'associer les collectivités locales et régionales au processus décisionnel de l'UE et de garantir une plus forte participation des tous les citoyens au projet européen. Le CdR vote des recommandations politiques sur les stratégies européennes et participe à l'élaboration de la législation de l'UE. Il introduit l'expérience et l'expertise des collectivités locales et régionales dans le processus décisionnel de l'UE. Le CdR travaille en étroite collaboration avec les autres institutions de l'UE,

notamment la Commission européenne, le Parlement et le Conseil, afin de veiller à ce que la législation et les politiques de l'UE respectent les prérogatives des villes et des régions ainsi que les principes de subsidiarité et de gouvernance à multiniveaux. Il coopère également très étroitement avec le Conseil de l'Europe et en particulier le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, avec lequel il partage un certain nombre d'intérêts.

D'une manière générale, les questions **d'intégration des migrants, d'interculturalité et de diversité culturelle** figurent au rang des thèmes qui constituent une priorité politique importante non seulement du CdR, mais, il est juste de le dire, de toutes les institutions représentées ici. Ces questions sont nécessairement liées.

Au CdR, nous avons centré jusqu'à présent nos travaux consultatifs sur **l'intégration des ressortissants de pays tiers en situation régulière dans l'UE**. Le dialogue interculturel est un instrument clé en la matière, étant donné qu'il contribue à

appréhender la diversité culturelle, à renforcer et à unir les peuples dans une Europe multilingue et multiculturelle. Nous avons adopté trois avis sur ce sujet: deux d'entre eux ont été élaborés par la commission CIVEX- le premier étant un avis d'initiative intitulé "Les collectivités territoriales aux avant-postes des politiques d'intégration" en 2009 et le second, un avis en réponse à la communication de la Commission européenne sur le "Nouvel agenda européen pour l'intégration" en février 2012 [dans les deux cas le rapporteur était notre collègue Dimitrios Kalogeropoulos (EL/PPE)]¹; et la Commission EDUC a rédigé en 2008 un avis sur "La politique d'intégration et le dialogue interculturel" [rapporteur Milan Belica (SK/PPE)]². Je suis membre tant de la commission EDUC que de la commission CIVEX, donc je vais essayer de vous donner un bilan intégré de cet intéressant travail.

Dans ces avis, le Comité examine l'intégration principalement du point de vue de l'élaboration de la politique européenne en matière de migration, mais dans le même temps, ne perd pas

¹ [CdR 212/2008 final](#) et [CdR 199/2011 final](#)

² [CdR 251/2008 final](#)

de vue le fait que l'intégration est plus qu'un simple élément d'une politique en vertu des traités de l'UE: **il s'agit indubitablement d'un processus qui couvre un grand nombre de secteurs qui relèvent, dans de nombreux cas, de la responsabilité des collectivités locales et régionales**, à savoir: l'éducation, la culture, la santé, l'emploi et l'inclusion sociale, l'organisation administrative, etc.

Nous sommes fermement convaincus que l'intégration se passe principalement au niveau local – dans les villes et villages dans lesquels les migrants résident et travaillent. En conséquence, les politiques d'intégration ne peuvent être considérées réussies que si elles sont adaptées aux conditions qui prévalent dans un contexte local ou régional particulier. Le CdR a la conviction que les politiques d'intégration ne doivent pas être décidées arbitrairement dans les capitales ou à Bruxelles. Par contre, il est nécessaire d'œuvrer à une **forte décentralisation de la conception et de la mise en œuvre des politiques d'intégration conformément aux principes de subsidiarité et de gouvernance à multiniveaux.**

En juillet dernier – lors de la session plénière du Comité des régions à Bruxelles – la commissaire européenne chargée des affaires intérieures, Cecilia Malmström, a lancé un message clair. Se référant à l'agenda européen pour l'intégration, elle a déclaré que **l'élaboration de politiques d'intégration cohérentes devait nécessairement inclure la participation des gouvernements locaux et régionaux, contribuant ainsi directement à la réalisation d'objectifs de développement plus larges. Si tel n'était pas le cas, la mise en œuvre de politiques mal comprises ou arbitraires serait porteuse du risque de marginalisation et d'exclusion sociale.**

C'est exactement le message que le CdR a lancé dans son avis le plus récent sur l'intégration. Le Comité se félicite que l'UE soit résolue à poursuivre une approche participative et ascendante en ce qui concerne la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'intégration adaptées aux besoins et à la situation des communautés concernées. C'est pourquoi le Comité des régions adhère à la proposition de la Commission

européenne de promouvoir la participation des acteurs locaux et régionaux à la définition des politiques d'intégration au moyen d'un **partenariat stratégique** entre les deux institutions. Dans son avis, le CdR souligne également que **la pleine participation des immigrants à la vie économique, sociale et politique de leurs villes et régions d'accueil constitue un élément indispensable pour la réalisation des objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale qui ont été fixés par la stratégie Europe 2020.**

Ceci est aussi valable – et si je me permets – devient encore plus important, quand on pense à des projets à long-terme comme les "Capitales Européennes de la Culture", une initiative qui a démontré sa capacité de développer des programmes stimulants pour l'inclusion et le dialogue interculturel. Le CdR, donc, a fait un appel *"pour la participation active de tous les groupes sociaux, religieux, ethniques et culturels, tous âges confondus, à la préparation et à la mise en œuvre du programme culturel"*³.

³ Avis [CdR 2077/2012 fin](#), par 8.

Le Comité est très enthousiaste à l'idée d'utiliser des instruments nouveaux et innovants qui permettront aux villes et aux régions de promouvoir une intégration efficace au niveau local, **renforçant ainsi les valeurs démocratiques, promouvant la cohésion et faisant progresser le dialogue interculturel.** Il s'agit en l'occurrence desdits "**pactes territoriaux**" qui offrent un cadre souple pour la mise en œuvre des politiques d'intégration.

Bien que notre approche puisse sembler différente, selon moi, **il y a de nombreux points communs** entre les objectifs des travaux du CdR sur l'intégration et les objectifs de l'initiative Cités interculturelles. Nous entendons tous deux stimuler le débat sur des réalités immédiates. **Des questions telles que la participation active à la vie économique et sociale, le dialogue démocratique entre et au sein des communautés, et le développement d'un agenda interculturel** représentent des besoins pressants auxquels les communautés locales doivent répondre.

Cela explique pourquoi cette initiative intéresse tellement le CdR et est très utile en tant qu'exemple. **Etant président de la Commission Culture, Audiovisuelle et Santé à la Fédération Wallonie-Bruxelles et aussi président du Centre Culturel Régional de Verviers**, ma propre ville, 56.000 habitants, 109 nationalités, de fortes communautés marocaine, turque et congolaise, **j'ai la chance d'avoir une expérience personnelle et pratique en la matière.**

Je suis convaincu que les échanges culturels locaux peuvent grandement faciliter les rapprochements et l'intégration des personnes d'origine étrangère. Celles-ci sont de plus en plus « de la deuxième génération », sont nées en Belgique et ne connaissent pas leur pays d'origine. Il est donc très important de favoriser les échanges pour créer des « villes nouvelles » interculturelles, au bénéfice de tous. Il ne faut pas se cacher, néanmoins, qu'une telle politique culturelle, n'est pas facile à appliquer ni à accepter de la part d'une partie du reste de la population. Ni que des discours à caractère « populistes » et

« chauvins » peuvent polluer les débats politiques. C'est le prix de la démocratie.

Je citerai comme exemples réalisés dans ma ville : le festival « *Yambi / Bienvenue* », un spectacle théâtral avec des acteurs venus spécialement de la République Démocratique du Congo, et qui s'est produit dans notre grand théâtre devant un public très mélangé, et de nombreux africains d'origine, soit plus de 500 personnes en une seule soirée. A cette occasion, un centre culturel congolais a été inauguré en plein centre-ville.

Je prendrai encore un autre exemple : « *Verviers Ville des Mots* ». Pendant un mois, en mars 2010, ma ville a été la « capitale » culturelle de la francophonie internationale. Cela a été l'occasion, pour les associations de terrain, d'organiser ensemble des manifestations culturelles, autour de l'usage de la langue française, mais aussi ludiques, autant d'occasions de rencontres dans des lieux publics ou autour d'une bonne brochette...

Au même temps, il faut souligner que dans une ère dite "numérique" la *e-inclusion* (FR: *intégration* numérique) joue un rôle primordial. En tant que rapporteur du CdR, j'ai insisté sur le "*rôle essentiel des services des médias pour la promotion de la diversité culturelle, du pluralisme et de la démocratie participative, et pour la construction et le renforcement de l'identité des communautés locales, régionales et nationales en Europe*"⁴.

La commission EDUC est en train d'élaborer un avis sur la promotion des secteurs de la culture et de la création pour favoriser la croissance et l'emploi dans l'UE [rapporteur M. Anton Rombouts (NL/EPP)]. Ces secteurs sont importants parce qu'ils favorisent une vision politique qui fait le lien entre les qualités dites "*soft*" des villes et des régions et la lutte contre le chômage et l'exclusion des groupes vulnérables. Et nous savons tous qu'une société qui investit dans la culture et l'éducation devient une société plus riche dans sa diversité.

4

Avis [CdR 14/2010 fin](#), par 22

Mesdames et Messieurs,

Prendre la parole lors de la séance d'ouverture d'une manifestation aussi intéressante que celle-ci est toujours un défi. C'est une tâche encore plus difficile lorsque l'on s'adresse au nom d'une institution de l'UE à des spécialistes qui contribuent activement à générer des idées innovantes et des partenariats sur le terrain. Mais pour conclure, je voudrais indiquer clairement qu'**il n'y a pas qu'une seule recette pour mener avec succès des politiques d'intégration et interculturelles**. Au CdR, nous sommes certains d'une chose: l'on ne peut parvenir à des degrés d'inclusion sociale et professionnelle plus élevés, à une participation active et au développement à double sens d'un sentiment d'appartenance que si tous les acteurs concernés des différents niveaux de gouvernance collaborent efficacement. De notre côté, nous restons déterminés à maintenir ces questions aux premiers rangs de nos priorités et à coopérer avec nos partenaires de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe pour veiller à ce qu'une approche ascendante forte soit appliquée à ces défis, associant activement les villes et les régions!

Je vous remercie de votre attention.